

## **WHA23.49      Recherches sur l'organisation des services de santé des collectivités**

La Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Persuadée que la santé d'une population exige un état de complet bien-être physique, mental et social, et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité chez les individus;

Soulignant que le développement optimal de la structure d'une population exige des conditions de milieu qui soient favorables à la santé de tous les membres de cette population;

Considérant que, pour assurer la santé de la population et son développement optimal, il est nécessaire:

- i) d'évaluer l'état de santé de la population et son développement;
- ii) d'évaluer et de promouvoir des conditions de milieu favorables à la santé;

- iii) d'élaborer des méthodes et des moyens permettant à la fois de promouvoir la santé de tous et de prévenir la maladie, l'invalidité et l'infirmité; et
- iv) d'organiser des services pour la prévention des maladies, les soins médicaux et la réadaptation en fonction des besoins de la population;

Considérant que la bonne organisation et le développement des services de santé mis à la disposition de la population exigent non seulement des ressources humaines et financières appropriées, mais aussi une évaluation scientifique permanente de l'organisation et des activités des services; et

Convaincue que la recherche relative à l'appréciation de l'état de santé et à l'évaluation des services doit se dérouler dans des pays différant par leurs systèmes sociaux et leurs niveaux de développement économique,

PRIE le Directeur général de passer en revue le programme de recherches de l'OMS dans ce domaine, afin d'assurer la priorité convenable à l'étude et au développement des systèmes les plus appropriés pour l'organisation des services de santé mis à la disposition de la population, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée mondiale de la Santé.